



Conférence publique sur la Palestine interdite à l'Université Lyon 2 : une nouvelle atteinte aux libertés universitaires

La tenue d'une conférence sur la situation au Proche-Orient et la politique du gouvernement israélien ce jeudi 1^{er} février à l'Université Lumière – Lyon 2 vient d'être annulée par la présidente de cette université.

Cette annulation a été faite à la demande de la préfecture, à la suite notamment d'interventions du président de la région et de députés macronistes du Rhône.

FO ESR dénonce cette annulation qui est en réalité une interdiction et s'oppose à cette nouvelle atteinte aux libertés universitaires.

Les universités doivent demeurer des lieux de libre expression sur tous les sujets, y compris la situation au Proche-Orient. Il ne revient ni aux élus politiques ni à l'autorité préfectorale de définir, directement ou par le biais d'interdictions, ce qui peut ou non être débattu, exposé ou enseigné, dans le respect de la loi, dans les enceintes universitaires ou par les universitaires.

Dans la situation actuelle, comme l'ont exprimé plus de 1300 chercheurs dans une tribune collective, « défendre les libertés d'expression sur la Palestine [est] un enjeu académique » (voir [ici](#)).

FO ESR rappelle le communiqué commun dont il est co-signataire avec les organisations de personnels et d'étudiants de l'enseignement supérieur et de la recherche

SNESUP-FSU, SNCS-FSU, SNASUB-FSU, SNEP-FSU, SNETAP-FSU,

CGT FERC-SUP, SNTRS-CGT, CGT-INRAE,

SNPTES-UNSA,

SUD Éducation, SUD-Recherche, Solidaires Étudiant.e.s, Union Etudiante,

communiqué qui exige :

- > Le cessez-le-feu immédiat et permanent ainsi que l'arrêt des bombardements ;
- > L'établissement des conditions assurant aux populations de vivre en sécurité et d'accéder aux besoins fondamentaux (soins, alimentation, logement, éducation) et la levée du blocus sur la bande de Gaza ;
- > Le respect du droit international

et qui appelle les personnels et étudiants de l'enseignement supérieur et de la recherche à se mobiliser dans les établissements et à se joindre aux rassemblements et aux manifestations unitaires qui sont organisés sur l'exigence du cessez-le-feu et pour une paix juste et durable.